

M. Drew le 4 juin 1956, comme en fait foi la page 4846 des *Débats*:

L'extension des pouvoirs de la société de la Couronne (la *Northern Ontario Pipe Line Corporation*), afin que le pipe-line puisse être immédiatement aménagé en totalité sous le régime de la propriété publique.

Pour qu'on n'entretienne aucun doute au sujet de l'attitude du parti conservateur, je citerai un extrait de ce qu'a dit M. Drew avant de proposer la motion. Voici ce que je relève à la page 4845 des *Débats*:

Le premier ministre a dit aujourd'hui que nous n'avions pas formulé de propositions.

Il s'agissait du parti conservateur. Je continue.

On ne nous en a pas fourni l'occasion. Il y aurait pu en avoir. Nous disons donc au Gouvernement à l'étape de la troisième lecture que s'il veut aménager le pipe-line, s'il veut le faire en recourant à une société de la Couronne, et bien, qu'il le fasse mais qu'il étende les attributions de la société et l'autorise à aménager toute la canalisation à partir de la frontière albertaine jusque dans l'Est. C'est ce que j'ai dit le 15 mars et je le répète.

Il poursuivit:

Donc, si nous en venons au point où le Gouvernement voudra faire adopter de force une entreprise inutile de ce genre, il n'y aura alors qu'une chose à faire, et ce sera d'aménager tout le pipe-line, non pas une partie seulement, afin que nous ayons la haute main sur tout le réseau.

Au nom du parti conservateur, M. Drew a lancé un défi au gouvernement. Il a déclaré:

Qu'il y aille donc, qu'il présente un bill étendant les opérations de la société de la Couronne de façon à englober tout le réseau.

Tel est le défi lancé ce jour-là par M. Drew, défi qui revient aujourd'hui hanter le gouvernement actuel, car c'est lui que je mets au défi ce soir.

Pour parer à toute équivoque et afin d'éviter qu'on m'accuse de donner une fausse interprétation de la position conservatrice de ce temps-là, j'aimerais donner lecture de la motion alors présentée par M. Drew.

L'hon. M. Fulton: L'honorable député oublie qu'une partie de ce projet est déjà réalisée. Les circonstances ont changé du tout au tout.

M. Coldwell: Le texte en question figure à la page 4846 du *hansard*.

Voici le teneur de la motion que M. Drew a présentée ce jour-là:

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit déferé au comité plénier avec l'autorisation d'en modifier les articles 5, 6 et 7, de façon à y insérer les accords conclus avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, à titre d'annexes au bill, et d'ajouter d'autres articles nécessaires pour que le bill donne suite à l'un des principes suivants: premièrement, le consentement immédiat de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* à se réorganiser sous forme de société dont la propriété et la maîtrise seront effectivement canadiennes et à entreprendre la

construction sans octroi de deniers publics, conformément aux assurances en raison desquelles le parlement lui a accordé sa charte, ou

Telle est l'assurance que les promoteurs ont donnée au Parlement cinq ans auparavant.

Deuxièmement, faute d'un tel consentement, l'examen immédiat d'autres propositions soumises par toutes autres personnes ou sociétés concernant le financement et l'aménagement immédiats du pipe-line sous un régime de propriété et de maîtrise effectivement canadien et sans l'octroi de deniers publics; ou

Troisièmement, l'extension des pouvoirs de la société de la Couronne afin que le pipe-line puisse être immédiatement aménagé en totalité sous le régime de la propriété publique.

Voilà les trois possibilités dont M. Drew avait saisi la Chambre. Examinons-les un instant. La première se révèle immédiatement caduque. La deuxième est dépassée par les événements. Des fonds publics ont été consentis à la compagnie de pipe-lines. Le parti conservateur doit donc s'en tenir à la troisième proposition, formulée au mois de mars 1956, et répétée le 4 juin, quand M. Drew a dit:

Donc, si nous en venons au point où le Gouvernement voudra faire adopter de force une entreprise inutile de ce genre, il n'y aura alors qu'une chose à faire, et ce sera d'aménager tout le pipe-line, non une partie seulement, afin que nous ayons la haute main sur tout le réseau.

Telle était la politique conservatrice. Quelle est-elle maintenant? Les conservateurs disaient que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* était le chouchou du gouvernement libéral. C'est le chouchou de qui maintenant? Celui du parti conservateur? Apparemment, ce dernier poursuit le marché qu'il qualifiait de fantasmagorique, de pourri et de je ne sais quoi encore. Nous avons employé les mêmes épithètes lorsque nous nous sommes prononcés contre cette proposition au moment où le bill était présenté à la Chambre. Qu'est-ce qu'ils se proposent de faire maintenant?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils se sont ralliés aux flibustiers du Texas.

M. Coldwell: Le gouvernement libéral a utilisé des grands moyens pour faire adopter la proposition malgré l'opposition de notre groupe et du parti conservateur. Je tiens à signaler à mes amis libéraux qu'à mon avis, la question du pipe-line a été, plus que toute autre chose, la cause de la situation actuelle des deux principaux partis à la Chambre. Et, pour reprendre les paroles de M. Drew, "il n'y a qu'une chose à faire". C'est de faire de tout le pipe-line une entreprise publique. Par conséquent, je trouve inconcevable que le parti conservateur, maintenant qu'il est au pouvoir, puisse songer à appuyer ou à maintenir la loi sur la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*